

MAIRIE DE



WASQUEHAL

Le Maire de la ville de Wasquehal ;  
**Vu** la loi du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes ;  
**Vu** le Code Pénal ;  
**Vu** l'article R610-5 du Code Pénal ;  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** l'article 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** le Code de la Route et notamment l'Article R 411-3, R411-4 et R411-8  
**Vu** nos divers arrêtés portant réglementation de la Circulation ;  
**Considérant** les travaux de déploiement en fibre optique sur le territoire de la ville de Wasquehal, réalisés par les sociétés SATCOMS, DFT, MZS, SIAM, SAS IRT, BATITELECOM et FIBRE SERVICE **pour le compte France Telecom Orange**, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement ;

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1

La circulation des véhicules de toute nature sera restreinte et limitée à 30 Km/h afin de permettre aux sociétés :

- SATCOMS – 18 chemin de Croisette – 62118 ROEUX,
- DFT – 36 rue de la herrouanne – 77380 COMBS LA VILLE
- MZS – 6 allée du Château Milan – 88000 AMIENS
- SIAM – ZA des jeunes Grands Chênes – 1F rue A. Blanqui – 59135 WALLERS
- SAS IRT – 8 rue de l'Et – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
- FIBRE SERVICE – 32 grand rue – 62860 BARALLE
- BATITELECOM – 321 rue Maurice Caullery – 59500 DOUAI

d'intervenir sur des chambres de tirage de fibre

**Rue Gustave Nadaud**

**Du lundi 29 juillet 2019 au vendredi 23 août 2019**

**entre 8 heures et 18 heures.**

#### ARTICLE 2

Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit des travaux.

#### ARTICLE 3

La signalisation temporaire indiquant ces prescriptions sera mise en place par ces sociétés.

#### ARTICLE 4

Les infractions seront sanctionnées par des Procès-Verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

#### ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de Wasquehal, Monsieur le Chef de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera transmis pour information à :

- Monsieur le Président de la M.E.L.
- Monsieur le Directeur de la Société ILEVIA
- Monsieur le Directeur de la Société ESTERRA
- SDIS 59 – Groupement 3
- Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix.

Wasquehal, le 15 juillet 2019

Pour Stéphanie DUCRET

Maire de Wasquehal

Ghislain PLANCKE

1<sup>er</sup> Adjoint

En charge de la voirie, de la communication, des NTIC,  
de la vie des quartiers et de la démocratie active